

2008/10. Projet de décision soumis au Conseil d'administration

**Évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité
des sexes à l'UNICEF : mesures de suivi prévues**

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Estime* qu'il importe d'évaluer périodiquement la mise en œuvre des politiques relatives à l'égalité des sexes, qui est l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme, en vue d'améliorer les résultats obtenus dans ce domaine;

3. *Se déclare préoccupé* par les lacunes mentionnées dans le rapport d'évaluation;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2009, la réponse de l'administration à toutes les recommandations issues de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF, notamment les mesures prévues et leur calendrier de mise en œuvre;

5. *Prie également* l'UNICEF de veiller à l'application en temps voulu des recommandations issues de l'évaluation et d'en assurer le suivi, conformément à la réponse apportée par l'administration, et d'élaborer un cadre de suivi et de contrôle permettant de mesurer les progrès accomplis en la matière;

6. *Prie en outre* l'UNICEF de suivre et de contrôler l'affectation de ressources et leur utilisation aux fins de l'égalité des sexes, dans le cadre de sa méthode de gestion axée sur les résultats;

7. *Demande* que les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes, en particulier en termes de résultats et d'incidences, soient présentés en tant qu'élément à part entière du rapport annuel de la Directrice générale.

*Session annuelle
5 juin 2008*